

Au petit jeu des indemnités...

Date : 6 mai 2015

Ainsi donc, pendant que le département des Côtes d'Armor diminue les indemnités des élus qui bénéficiaient jusque là d'une majoration de 10 %, le département d'Ille-et-Vilaine augmente de 10 % les indemnités des élus qui n'en bénéficiaient pas encore... en les intégrant tous à la commission permanente.

Bien joué !...

146 000 € C'est le montant de l'économie annuelle que le conseil départemental des Côtes-d'Armor compte réaliser en diminuant le montant des indemnités des élus. Alain Cadec, son nouveau président, a en effet décidé de revenir sur la majoration de 10 % décidée par la précédente mandature socialiste. Les simples conseillers toucheront 2 280 € brut, les vice-présidents 3 193 € et le président 5 512 €.

source : Ouest-France du 6 mai 2015

Pour en savoir plus : [où ça ne coûte pas plus cher de payer davantage](#)